REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260708-DCM52-2026-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 08 JUILLET 2026

Conseillers: 09
Présents: 09
Votants: 09
Pouvoir:

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet 2026, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, DUBREUIL Anne-Elisabeth, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre, CLAVEAU Tiphaine, HENRY Guillaume,
Absent excusé :
Pouvoir :

Secrétaire de séance : Francis PECKRE

Date de la convocation : 03 juillet 2026

Objet : Adhésion à l'Association Nature Solidaire

Monsieur le Maire informe que depuis 2018, « Nature Solidaire », assure une mission d'accompagnement des demandeurs d'emploi, résidents sur le territoire, rencontrant des difficultés d'exclusion.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de signer la convention de partenariat avec l'association « Nature Solidaire ».

Pour permettre de mener à bien ces activités, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- D'adhérer à la convention avec « Nature Solidaire », qui prévoit le versement d'une subvention d'un montant de 300 € pour l'année 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

Il est également nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.
Le délégué titulaire proposé est : Francis PECKRE
Le délégué suppléant proposé est : Gisèle JEAN-LOUIS

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Fait à AMURÉ, le 08 juillet 2026
Le Maire
Loïc MICHAUD

Mairie de AMURE 79 (Deux-Sèvres)

Le secrétaire de séance,
Francis PECKRE

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :